

DOSSIER DU
GOUVERNEMENT
PROVISOIRE KABYLE

DU MAK
A
L'ANAVAD

GPK, BP 70010. 75660, Paris Cedex 14

www.anavad.org

CE DOSSIER COMPREND :

- Introduction
- Création du Gouvernement Provisoire Kabyle en exil, l'ANAVAD
- Discours inaugural du Président de l'ANAVAD
- Lettre aux Membres du Parlement Européen, au Président de la Commission Européenne, aux Membres du Conseil de l'Europe.
- Lettre à la Présidence de la République Algérienne, au Gouvernement et au Parlement Algériens.
- Demande officielle d'un Statut d'Autonomie Régionale pour la Kabylie.
- Déclaration préliminaire pour un Projet d'Autonomie de la Kabylie
- Projet pour un Etat Kabyle
- Des droits du peuple kabyle et de la Kabylie : Charte du M. A. K

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Ce n'est que depuis 2001, et pour la première fois de son histoire, que la Kabylie s'est dotée d'une organisation politique qui assume avec fierté le PEUPLE KABYLE et pour lequel elle œuvre à donner un minimum de souveraineté sur son territoire, avec, notamment, un statut d'autonomie régionale. Cette structure est le Mouvement pour l'Autonomie de la Kabylie (MAK).

Pour autant, la Kabylie ne rougit pas de ce retard essentiellement dû à sa générosité et son altruisme qui la poussent naturellement à se porter au secours des autres, quitte à y laisser la conscience qu'elle avait d'elle-même.

Ainsi, son investissement dans le combat anticolonial, au service de l'indépendance de l'Algérie, restera exemplaire dans les annales de l'humanité.

Sa révolte de 1963, au lendemain de l'indépendance de l'Algérie, avait deux sens :

- 1- exprimer son désir de recouvrer un minimum de son ancienne souveraineté sur elle-même, perdue face à la colonisation.
- 2- refuser la dérive de ceux qui s'installaient au pouvoir par les armes. Elle s'insurgeait contre l'instauration de la dictature et ses mœurs politiques aux antipodes des valeurs kabyles.

Elle constatait aussi, avec dépit, deux faits :

- 1) son manque de force à tracter ne serait-ce qu'une infime partie du reste des Algériens derrière elle, comme elle le faisait depuis 1926 ; la guerre d'indépendance l'ayant épuisée.
- 2) Son isolement et son décalage politiques et culturels par rapport aux autres régions d'Algérie. Ces deux phénomènes, amplifiés par le pouvoir algérien au fil du temps, ont fini par faire des partis politiques issus de la Kabylie, le FFS¹ et le RCD², les plus grandes victimes du naufrage « national » alors que de 1989 à nos jours, ils n'ont ménagé aucun effort pour réinsérer le Kabyle dans l'introuvable nation algérienne.

¹ Front des Forces Socialistes, Hocine Ait Ahmed

² Rassemblement pour la Culture et la Démocratie, Saïd Sadi

Le Printemps Berbère de 1980, le boycott scolaire de 1994-1995, les émeutes ayant suivi l'assassinat de Matoub Lounès, et enfin le Printemps Noir de 2001, ne sont que des répliques de la révolte de 1963, adaptées aux contraintes politiques de leur contexte historique.

Le MAK en est la suite logique et l'héritier naturel. Il est à la fois leur synthèse et leur dépassement en ce sens qu'il revendique pour la première fois tout haut ce que des décennies de lutte kabyle murmuraient tout bas : la reconnaissance du PEUPLE KABYLE dans ses droits. Reconnaissance comme peuple autochtone, comme peuple tout court.

Le MAK est le cadre ultime de la lutte pacifique pour la maîtrise de notre destin. Il s'appuie sur le droit international et l'action démocratique.

Le MAK se bat sans autre moyen que la force de conviction de ses militantes et de ses militants. Grâce à eux et à ses cadres, il a acquis la crédibilité et la respectabilité interne et externe qui font le succès des peuples en lutte pour leur existence.

A travers l'action du MAK, le peuple kabyle prépare à ses enfants un avenir de paix et de liberté, loin des révoltes incessantes qu'il connaît depuis 1980 sous forme d'émeutes, de barricades aux feux de pneus, réprimées souvent dans le sang par les autorités algériennes.

Le 7 juin 2008, le Mouvement pour l'Autonomie a adressé une demande officielle aux plus hautes instances de l'Algérie pour un statut d'autonomie régionale en Kabylie. Devant le mutisme et l'indifférence de ces dernières, un rappel leur a été envoyé par le président du MAK fin février 2010. Il leur a signifié qu'en l'absence de réponse de la part des autorités algériennes, et après les marches populaires auxquelles il appelait pour le 20 avril, un Gouvernement Provisoire Kabyle serait mis sur pied.

Près de 100 000 personnes ayant appuyé la démarche du MAK en répondant le 20/4/2010 à son appel, le lendemain une déclaration de création de ce Gouvernement a été rendue publique à Paris. Le 1^{er} juin 2010, devant 500 personnes, l'ANAVAD est proclamé et installé.

En voici l'ensemble du dossier.

DISCOURS INAUGURAL DU PRESIDENT DE L'ANAVAD

GOUVERNEMENT PROVISOIRE KABYLE

CEREMONIE D'INSTALLATION

DISCOURS INAUGURAL DU PRESIDENT DE L'ANAVAD

Honorables invités, très chers compatriotes.

Le cours de l'histoire de la Kabylie a enfin son aboutissement. Aujourd'hui est un très grand jour pour nous. Toutes les entreprises politiques kabyles depuis 1857 cherchaient inlassablement, dans les ténèbres, la voie vers ce grand jour auquel nous sommes en train de donner naissance, cette lumière que nous sommes en train d'allumer ensemble à travers cette cérémonie officielle d'installation du premier gouvernement kabyle moderne. Même si cela se fait à partir de cette terre de liberté qu'est la France que nous remercions pour son hospitalité, grâce à la force des médias et des nouvelles technologies qui anéantissent magiquement les distances, la Kabylie en est largement éclairée. Oui, le Gouvernement Provisoire Kabyle, plus qu'une lueur d'espoir, est un jour nouveau qui se lève sur le peuple kabyle, sur les villages, les villes et les majestueuses montagnes de la Kabylie.

A cette occasion, permettez-moi d'inviter à ce moment d'émotion, Fadma N Soumer, Cheikh Aheddad et Mokrani, Said Boulifa, Belaid At Ali, Si Moh U Mhand et Cheikh Mohand U Lhusin, Lvacir Amellah, Amar Imache, Ali Laïmeche, Bennaï Ouali, Amar At Hamuda, M'Barek At Mangellat, Abane Ramdane, Amar At Chikh, Amirouche, Abderrahmane Umira, Mouloud Feraoun, Krim Belkacem, Taos Amrouche et sa famille, Ali Mecili, Mouloud Mammeri, Tahar Djaout, Mbarek Mahiout, Rachid Tiziri, Tahar Oussedik, Mahfoud Boucebci, Karima Nait Sid, Mustapha Bacha, Smail Yefsah, Hamid Mahiout, Muhand U Harun, Matoub Lounes, Bessaoud Mohand Arav et tant d'autres encore dont, par ignorance ou par étourderie, je n'ai pu citer, ici, le nom et devant lesquels je m'excuse.

Permettez-moi d'inviter à cette cérémonie du Jugement de l'Histoire pour leur rendre justice, les victimes kabyles du Printemps Noir, de Guermah Massinissa à Kamel Irchane, ce jeune homme qui, dans son ultime effort et avant de tomber sous les balles des gendarmes algériens, écrit sur un mur, avec son propre sang le mot LIBERTE.

Permettez-moi, enfin à titre personnel, de mettre à mes côtés, mon fils Ameziane assassiné à l'âge de 30 ans, pour me châtier d'avoir osé la liberté du peuple kabyle.

Honorables invités, Ayssetma Aytma,

Nous sommes un peuple qui chérit la liberté depuis la nuit des temps. Tout le long des siècles, nous nous sommes organisés en républiques villageoises, confédérées selon les besoins de l'époque et les vicissitudes de l'Histoire. Tamurt N Yeqvayliyen a de tout temps préféré la liberté de chacun au joug de tous. Ses enfants s'unissent toujours face à l'ennemi, face au malheur et à l'adversité et s'en retournent à leurs libertés individuelles et collectives une fois la menace écartée. Notre attachement à la liberté était et demeure consubstantiel à notre culture qui nous prémunit contre le crime et la délinquance au point de n'avoir jamais jugé nécessaire de bâtir une prison. Nous les Kabyles, nous sommes un grand peuple.

Basé sur la tolérance religieuse et le respect des droits individuels et collectifs, nous n'avons pas connu de guerres de religion et nous sommes les premiers surpris par la fulgurante émergence de l'intolérance islamiste autour de la Kabylie.

Nous avons toujours été altruistes et généreux. Au lendemain du 5 juillet 1830, même si nous n'avions jamais reconnu le Dey d'Alger et la Régence Turque, nous n'avions pas hésité à porter secours au voisin algérois pour empêcher le débarquement français à Sidi Ferruch.

Le 14 octobre 1839, le Général Shneider, Ministre français de la guerre créa par décret l'Algérie. En 1848 celle-ci était partagée en départements dont ne faisait pas encore partie la Kabylie. L'Algérie et la Kabylie avaient bien existé distinctement l'une de l'autre avant 1857. Toutefois, nous considérons et continuons de considérer que notre environnement immédiat fait partie de notre espace de sécurité, de liberté et de prospérité économique.

En 1926, nous avons créé l'Etoile Nord-Africaine pour décoloniser toute l'Afrique du Nord. Pour autant, le Maroc et La Tunisie qui en font naturellement partie n'ont, jusqu'à aujourd'hui, aucune prétention territoriale sur la Kabylie. Le Mouvement indépendantiste algérien était majoritairement kabyle même si son commandement était volontairement confié à Messali Hadj, originaire de Tlemcen. La guerre pour l'indépendance de l'Algérie, reposa pour l'essentiel sur la Kabylie qui en paya le prix le plus fort. La 7^e Wilaya, la Fédération de France était animée et financée à plus de 80% par des Kabyles.

En 1962, l'Algérie accéda à son indépendance et la Kabylie à un nouvel enfer. Niée dans son existence, c'est avec le langage de l'époque, celui des armes, que la Kabylie exprima sa volonté de liberté et d'existence le 29/09/1963. Exténuée déjà par la

guerre d'indépendance, pour son malheur, elle dut s'incliner devant les armées des frontières qui n'avaient pas passé leur temps comme elle à affronter les forces militaires coloniales.

Depuis sa défaite, la Kabylie est désignée à la vindicte nationale. Pour camoufler sa gabegie, sa dictature, les innombrables violations des droits de l'homme, la rapine et le régionalisme, le régime algérien, de Ben Bella à Bouteflika, a fait de l'épouvantail kabyle l'élément fédérateur autour de lui.

Niés dans notre existence, bafoués dans notre dignité, discriminés sur tous les plans, nous nous sommes vus interdits de notre identité, de notre langue, et de notre culture kabyles, spoliés de nos richesses naturelles, nous sommes, à ce jour, administrés tels des colonisés, voir des étrangers en Algérie.

Qui peut nous dire aujourd'hui combien de Kabyles furent torturés, assassinés et emprisonnés pour délit d'identité ?

Qui peut nous révéler combien de cadres furent bloqués dans leur promotion administrative sur la simple considération du lieu de leur naissance ?

Combien de brillants officiers dans l'ANP furent envoyés prématurément en retraite pour éviter que les Kabyles ne s'accaparent du pouvoir militaire, le vrai pouvoir en Algérie ?

Qui peut nous dire combien de projets économiques et financiers furent détournés de la Kabylie pour les affecter ailleurs ? N'était l'émigration kabyle en France, on mangerait encore des racines comme au temps de la misère.

Qui peut nous montrer par les chiffres la pression fiscale exercée sur les commerçants et les entrepreneurs kabyles pendant que les autres en sont épargnés.

Combien de bacheliers kabyles jusqu'ici ont été orientés d'office sur des cursus universitaires religieux ou littéraires contraires à leurs vocations et à leurs aspirations modernistes ?

Honorables invités, ayssetma, aytma,

Aujourd'hui, si nous en sommes à mettre sur pied notre Gouvernement Provisoire, c'est pour ne plus subir ce que nous endurons d'injustice, de mépris, de domination, de frustrations et de discriminations depuis 1962. Nous en avons assez d'être un peuple dominé, agressé et blessé dans notre chair et dans notre âme par ceux-là mêmes qui ont récolté le fruit de nos efforts de liberté et de dignité contre le colonialisme.

Nous en avons assez de les voir s'ériger en nouveaux colons se comportant envers nous en éternels colonialistes, en ennemis mortels.

La violence et la répression systématiques du régime contre les élans de liberté de la vaillante jeunesse kabyle ne peuvent cesser qu'à partir du moment où notre destin sera enfin entre les mains de la Kabylie.

En 1992, au début du phénomène islamo-terroriste, la Kabylie en était totalement épargnée. C'était un pays de paix, de tolérance et de respect des croyances de chacun. Curieusement, depuis l'accord signé par le pouvoir avec les islamistes en 1996, elle est devenue le lieu d'investissement militaire des deux camps. C'est à partir de cette année-là que notre terre natale est transformée en cauchemar d'insécurité et de banditisme.

Le nombre de barrages militaires sur les routes de la Kabylie est étrangement proportionnel à celui des actes terroristes et à la circulation de la drogue.

Ce sont des terroristes islamistes repentis qui sont envoyés comme prêtres dans les villages kabyles ou comme nouveaux résidents chez nous, refusant de parler notre langue ou de respecter notre culture et nos mœurs.

Nos entrepreneurs et leurs proches sont devenues des proies faciles à des ravisseurs qu'il serait naïf de croire qu'ils agissent sans complicité au sein de la hiérarchie sécuritaire, du pays.

Les investisseurs en Kabylie sont ainsi poussés à la quitter pour d'autres cieux moins violents.

Bref, l'Algérie veut détruire un territoire de liberté pour le livrer à l'obscurantisme et à l'intégrisme islamiste international. L'Algérie veut tuer le droit à la différence, le droit à la transparence politique et économique à laquelle aspire la Kabylie.

Le Pouvoir veut livrer la Kabylie à EL Qaeda pour, pense-t-elle, pourfendre plus efficacement le monde occidental, le monde de la liberté.

Si nous mettons sur pied le GPK, c'est pour que les plaies que nous venons d'énumérer guérissent enfin.

D'abord, nous nous devons de prendre notre école en main. Ce n'est pas pour y interdire une quelconque langue, la Kabylie et ses futures générations auront besoin de la maîtrise de toutes les langues du monde. Elle doit pour autant s'occuper avant tout de l'enseignement de la sienne, la langue kabyle.

Nous n'avons pas le droit de laisser nos enfants à des charlatans et des fanatiques islamistes qui leur inculquent dans l'école algérienne le désir de la mort, pour les autres ou pour eux, mais nous avons à leur enseigner l'amour de la vie et du prochain. Les sciences et la technologie, conjuguées à l'ouverture sur les sciences humaines, feront de nos universités, déjà bondées d'étudiantes et d'étudiants, des lieux de l'innovation et du développement de l'intelligence humaine au service de notre peuple, de notre environnement humain et de 'humanité toute entière.

Nous ne voulons plus assister chaque été, impuissants, aux feux de forêts que des gendarmes ou des militaires allument volontairement y compris pour ravager nos oliveraies La sauvegarde de notre environnement et de sa biodiversité est un élément vital pour nous, y compris pour lutter contre l'avancée lointaine du désert.

L'économie en Algérie est basée sur l'obligation de partenariat avec la hiérarchie politico-militaire. Si un investisseur n'a plus de « protecteur » il dépose le bilan aussitôt. Nous voulons faire de la Kabylie un lieu de la libre entreprise sans pour autant renoncer aux services publics indispensables à toute société. Le Travail et le mérite y seront particulièrement valorisés.

Nous ne supportons plus d'aller dans des tribunaux où notre langue est interdite.

Nous voulons que les projets financés par des dons étrangers ne nous soient plus interdits par le pouvoir algérien. Dernièrement un don de 500 000\$ pour une opération écologique en Kabylie fut refusé par le gouvernement algérien qui exige qu'il aille à une autre région du pays.

Nous voulons des institutions conformes à nos traditions et à notre culture. Le découpage administratif qui charcute et dépèce petit à petit le territoire kabyle est inacceptable.

Honorables invités, permettez-moi de m'adresser à mes chers compatriotes kabyles

Ayssetma, aytma,

Notre action est pacifique. Nous aimons la vie et chérissons la liberté. La dignité humaine est au centre de nos préoccupations. Nous respectons toutes les valeurs universelles et la Kabylie en est le cœur en Algérie. Nous installons le GPK pour défendre nos droits en tant que peuple face à l'Etat algérien qui les bafoue. Nous avons désormais une égide, un avocat, un instrument au service de nos intérêts collectifs et individuels. Je vous invite à faire corps avec lui, à le renforcer et à lui donner de la vigueur. Le GPK est la meilleure création de la Kabylie depuis la nuit des temps. Faisons-en tous notre propriété, il se fera notre défenseur, notre protecteur et

incarnera notre dignité et liberté. Faisons en sorte où que nous soyons qu'il soit notre fierté. Participons à ses débats et à ses actions politiques, diplomatiques et culturelles.

Aidons le GPK, il nous aidera au-delà de nos espérances.

Nos bras sont ouverts et nos mains sont tendus vers toutes et tous les Kabyles. Nous sommes des frères quelles que puissent être nos divergences et nos différences politiques. Cette phase de notre histoire vous interpelle solennellement. Celles ou ceux qui estiment devoir faire de nous des adversaires se trompent de cible, de combat et d'alliés. Le peuple kabyle doit aller de l'avant. Il n'a plus le droit de subir sa propre histoire mais d'en être l'artisan. Nous n'avons plus à revivre, démunis, des printemps sanglants. Nous avons pour devoir d'anticiper et de prévoir les écueils et les épreuves pour protéger nos enfants de la violence armée dont fait usage banal le pouvoir algérien contre eux. **Nous avons droit au respect au même titre que tous les peuples de la Terre.**

Je dois vous avouer une faiblesse. Nous n'avons pas d'argent. Il serait bon que chacun cotise autant qu'il peut pour que le GPK vive et qu'il élève puissamment à travers le monde la voix du peuple kabyle.

Je m'adresse aussi au reste des Algériens.

Nous sommes frères de tout le monde à commencer par les Algériens dont nous faisons partie. Si nous revendiquons notre identité et nos institutions propres comme ce gouvernement, c'est aussi par respect à vous tous. La différence identitaire n'empêche ni la fraternité ni la solidarité et encore moins la coopération et la sociabilité. Les droits que nous voulons pour nous-mêmes, seront aussi des droits pour vous. Ce que la Kabylie va arracher pour ses enfants pourra vous servir d'exemple en faveur de vos propres enfants. Les droits que nous arrachons pour nous ne vous seront pas enlevés à vous, mais au contraire deviendront un point d'appui pour que vous les ayez un jour. La Kabylie ne vous lâche pas. Elle se donne juste les moyens aujourd'hui qui lui permettront de mieux vous aider demain. Respectez la volonté de la Kabylie vous respecterez un peu plus la vôtre.

Honorables invités étrangers.

La Kabylie autonome et le Gouvernement Provisoire Kabyle pourraient devenir l'un des meilleurs facteurs de stabilité de l'Afrique du Nord. Sa reconnaissance au plan international donnera une chance supplémentaire à la paix non seulement dans la région mais également dans le monde. Il n'y aura jamais assez de messagers de la paix pour l'humanité et la Kabyle aspire à en être un. Nous avons besoin de votre soutien et de votre aide politique et matérielle car nous sommes l'antithèse de la violence et du fanatisme.

Si nous voulons émerger sur la scène diplomatique ce n'est pas sans raison.

Les valeurs et la culture kabyles constituent une arme sans commune mesure pour le reflux des idées islamistes et intégristes. Sans aucun moyen autre que nos idées nous avons empêché le terrorisme international de s'installer chez nous malgré le soutien que lui garantit le régime. Nous ne lui permettons pas d'avancer. Même si le pouvoir algérien le couve et l'entretient sur notre territoire, le peuple kabyle tourne le dos à l'un et à l'autre.

Par ailleurs, nous ne voulons plus qu'au nom du peuple kabyle et dans son dos des alliances secrètes et dangereuses pour la liberté et l'humanité se nouent. Je veux parler de cette alliance tue avec l'Iran, ce pays de Mollahs lancé dans la course à la prolifération nucléaire, menaçant la sécurité internationale et les équilibres des forces stratégiques assurant jusqu'ici une relative paix dans le monde.

La liberté de circulation des personnes et des marchandises doit profiter à tous les peuples. Il faut que les ressources naturelles ne soient plus accaparées au service des dictatures et des efforts d'armement pour menacer des voisins plus fragiles.

Honorables invités, ayssetma, aytma,

Avec l'émergence du GPK, il y a début de naissance d'un nouveau monde plus libre et plus paisible. Bientôt d'autres peuples d'Afrique et d'Asie suivront notre exemple que nous tenons pour partie des Kurdes d'Irak.

En tant que président du GPK, j'en félicite la Kabylie, l'Algérie, l'Afrique du Nord, le Bassin Méditerranéen, l'Afrique et toute l'humanité.

Nous voici, au terme de notre acte de naissance.

**Lettre aux Membres du Parlement Européen, au Président
de la Commission Européenne, aux Membres du Conseil de
l'Europe.**

TIMANIT I TMURT N YEQVAYLIYEN MOVMENT FOR AUTONOMY OF KABYLIA MOUVEMENT POUR L'AUTONOMIE DE LA KABYLIE

AUX MEMBRES DU PARLEMENT EUROPEEN
AU PRESIDENT DE LA COMMISSION EUROPEENE
AUX MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mesdames et Messieurs, Honorables Parlementaires,

En vous délivrant ce message accompagné de la lettre, qu'au nom du MAK, je viens d'adresser aux plus hautes instances de l'Algérie (Présidence de la République, Parlement, Gouvernement), nous souhaiterions vous prendre à témoins de notre démarche pacifique dans la lutte de la Kabylie pour son identité, sa langue, sa culture et, surtout, sa LIBERTE.

Au regard de son Histoire, de tant d'années de luttes et de sacrifices, le peuple kabyle mérite amplement de recouvrer ses droits inaliénables, si injustement confisqués. Rappelons que les kabyles posent un problème d'identité et de valeurs depuis la fameuse crise dite « berbériste » de 1949³, soit bien avant le déclenchement de la guerre d'Algérie qui, lui, a eu lieu en 1954⁴.

Depuis l'indépendance de l'Algérie pour laquelle le peuple kabyle avait payé le prix le plus fort, la Kabylie s'est distinguée par sa lutte continue pour la démocratie et la reconnaissance de son Histoire, de sa langue et de sa culture, méprisées et réprimées sur son propre territoire par le pouvoir algérien.

Du maquis de 1963⁵ à la révolte sanglante de 2001⁶, en passant par le printemps de 1980⁷, la Kabylie se bat toujours pour son droit à exister en tant que peuple : **Il est temps que les autorités algériennes comprennent et admettent que, quels qu'en soient le prix et les sacrifices, jamais elle n'y renoncera.**

³ La crise berbériste de 1949 posa le problème de la définition de l'identité de la future république algérienne et surtout de la place de la berbéricité dans cette future république.

⁴ Déclenchement de la guerre de libération algérienne, le 1^{er} novembre 1954.

⁵ Déclenchement par le Front des Forces Socialistes (F.F.S.) de l'insurrection armée kabyle contre la dictature installée à la tête du pays.

⁶ Révolte Kabyle de 2001 à 2003 durant laquelle 126 jeunes kabyles furent assassinés par la gendarmerie algérienne.

⁷ Le printemps berbère de 1980, « Tafsut Imazighen », est le premier mouvement populaire d'opposition à l'Etat algérien depuis 1962. ce mouvement populaire kabyle réclamait l'officialisation de la langue amazighe (berbère) ainsi que la reconnaissance et la promotion de la culture berbère en Algérie

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes un vieux peuple d’Afrique du Nord, humble, fier et courageux, pacifique et généreux. Nos racines amazighes⁸ d’Hommes libres et notre farouche attachement à la liberté nous ont fait prendre part, depuis le début du 20e Siècle, à tous les combats en faveur de celle-ci, que ce soit en Algérie⁹ ou à travers le monde, y compris pour la libération de l’Europe¹⁰.

Aujourd’hui, la Kabylie pense à sa propre liberté. Elle attend de tous, à commencer par la communauté européenne dans laquelle elle place tant d’espoirs de sympathie et de soutien à son égard, la fin de son isolement et celle de l’indifférence internationale dont elle a souffert jusqu’ici.

Il serait souhaitable pour le triomphe de la liberté, du droit international et de la démocratie, à travers le monde en général et dans la patrie des Kabyles en particulier, que vous « aidiez » l’Algérie à faire du 20 avril 2010 le plus beau jour de la Kabylie, à travers l’accession de celle-ci à son autonomie.

Pour le MAK,

Ferhat Mehenni

Bruxelles, le 25 février 2010.

⁸ Berbères (en kab.) : fond civilisationnel, culturel et linguistique commun à l’ensemble des peuples d’Afrique du Nord.

⁹ Pendant la guerre de libération algérienne, la Kabylie, alors Wilaya III, et les Aurès, qui constituent le cœur de la résistance au colonialisme français, seront les plus touchés par la répression coloniale.

¹⁰ 1^{ère} et 2^{ème} guerres mondiale

**Lettre à la Présidence de la République Algérienne, au
Gouvernement et au Parlement Algériens.**

**TIMANIT I TMURT N YEQVAYLIYEN
MOVMENT FOR AUTONOMY OF KABYLIA
MOUVEMENT POUR L'AUTONOMIE DE LA KABYLIE**

**A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE
AU GOUVERNEMENT ET AU PARLEMENT ALGERIENS**

Copie : A M. Ban Ki moon, Secrétaire Général de l'ONU

Aux membres du Conseil de Sécurité de l'ONU

Aux membres de l'Union Européenne

A l'Union Africaine

Le 05/06/2008, notre Mouvement vous a adressé une demande officielle d'un statut d'autonomie régionale pour la Kabylie, avec copie aux instances internationales. Plus de vingt (20) mois plus tard, n'ayant reçu nulle réponse de votre part, nous vous envoyons ce nouveau courrier pour vous signaler l'urgence qu'il y a à satisfaire cette légitime revendication.

Le M.A.K. estime qu'au nom de la raison et du bon sens, il lui faut une réponse autre que le mépris, le silence et la répression qui jusqu'ici ont caractérisé votre attitude.

A la veille du 30^è anniversaire du Printemps d'avril 80 et du 9^è anniversaire du « Printemps noir » d'avril 2001, la Kabylie est en droit d'espérer sa reconnaissance officielle et définitive par l'État algérien.

Cela couronnera tant de décennies d'épreuves que, vous et vos devanciers, lui avez infligées souvent de manière cruelle et sanglante depuis 1962. Cette reconnaissance sera aussi la plus belle manière de rendre hommage à toutes celles et à tous ceux qui sont tombés pour la liberté de la Kabylie, à toutes celles et à tous ceux qui ont sacrifié leur vie pour elle.

Ainsi, en a-t-il été avec tant de générations de Kabyles.

- De Fadma N Summer (1857), à Chikh Amar (1956), Amirouche et Abderrahmane Oumira (1959) ;
- De Ameqran (Mokrani) et Chikh Aheddad (1871) à Abane Ramdane (1957) ;
- D'Amar Imache (1960) à Bessaoud Mohand Arav (2002) ;
- De Mbarek At Mangellat, Amar At Hammuda et Bennaï Ouali (1956) à Krim Belkacem (1971) ;
- De Mouloud Feraoun(1962) à Mouloud Mammeri (1989) ;
- De Said Mekbel (1994) à Matoub Lounès (1998) ;
- Des 400 hommes tués par l'ANP dans les rangs du FFS en 1963-65 aux 127 jeunes tués par la Gendarmerie algérienne en 2001-2003 ;
- Des intellectuels comme Tahar Djaout, Mahfoud Boucebci ou Smail Yefsah aux militants politiques comme Rachid Tigziri, Djaffer Ouahioune, Mbarek Mahiout ou Achour Belghezli (années 93-94)
- De Me Ali Mecili (1987) à Ameziane Mehenni (2004) assassinés en France.

D'Ait Medri (1964) à Mohand Ouharoun (1996) et tant d'autres encore qui avaient moi si dans les prisons algériennes, qui y ont été humiliés, violentés, torturés par le régime algérien pour lequel le nom de Kabyle résonne toujours comme un ennemi... Aujourd'hui, la Kabylie aspire au recouvrement de son propre droit à l'existence, droit reconnu par les lois internationales et dont la République Algérienne est, je le rappelle, signataire.

Le 20 avril 2010 doit être le jour de la liberté du peuple kabyle.

Son attente est si forte qu'une nouvelle déception lui serait intolérable.

Vive la Kabylie libre et autonome !

Vive l'Algérie plurielle

Pour le MAK,
Ferhat Mehenni
Bruxelles, le 25 février

Demande officielle d'un Statut d'Autonomie Régionale pour la Kabylie.

TIMANIT I TMURT N YEQVAYLIYEN MOVMENT FOR AUTONOMY OF KABYLIA MOUVEMENT POUR L'AUTONOMIE DE LA KABYLIE

DEMANDE OFFICIELLE D'UN STATUT D'AUTONOMIE REGIONALE POUR LA KABYLIE

La question kabyle empoisonne le climat politique en Algérie depuis que celle-ci a accédé à son indépendance. Au bout de quarante-cinq ans de confrontation, les relations tendues entre le pouvoir algérien et la Kabylie ont structuré, de part et d'autre, des réflexes de défiance mutuelle qui, au fil du temps, n'ont fait que radicaliser leurs positions respectives. Leurs rapports sont minés par ce qu'il convient d'appeler le principe de la « rivalité mimétique », ceux d'ennemis irréductibles. L'avenir, selon cette logique et le processus enclenché par la rébellion armée de la Kabylie en 1963 ayant abouti à la révolte du « printemps noir » (2001-2003) en passant par le « printemps berbère » de 1980, est très gros de risques si, du moins, la Kabylie n'a pas son gouvernement autonome.

Car, entre la Kabylie et le pouvoir algérien, il n'y a pas qu'un malentendu, il y a un abîme.

D'un côté, la Kabylie qui avait son organisation propre avant la colonisation française de 1830¹¹ et contre laquelle butait déjà la Régence Turque d'Alger, croyait soit en un nouvel État algérien basé sur l'autonomie des Wilayas¹² de la guerre d'indépendance, soit en une Algérie confédérale dans laquelle la citoyenneté serait aux antipodes des « deux collèges » de la période coloniale qui discriminait les « indigènes » au profit des Européens. Bref, elle croyait en un possible recouvrement, ne serait-ce que partiel, de sa souveraineté perdue face à la France.

La guerre d'indépendance lancée le 1er novembre 1954 et sa Déclaration étaient davantage dictées par l'urgence historique qu'il y avait à mettre fin au système colonial que par la restauration d'un mythique État algérien. C'est en son nom que les berbéro nationalistes de 1949 furent sacrifiés et que la question de l'identité algérienne fut évacuée ; et c'est encore en son nom qu'ont été commis les premiers

¹¹ Il est à noter que la Kabylie a fait l'objet de plusieurs expéditions coloniales et fut conquise en 1857 après la défaite de Fadhma N Soumer, soit 27 ans après Alger.

¹² Départements administratifs.

assassinats politiques avec ceux de Bennai Ouali, Mbarek Ait-Manguellat et Amar Ould Hamouda¹³. Suivront ceux de Abane puis de Krim et de bien d'autres encore...

L'avenir de liberté était mal défini. Pire ! Il n'a été à aucun moment discuté entre les rédacteurs de la Déclaration du 1er novembre 1954 qui n'énumère que des principes généraux susceptibles d'entraîner le reste des régions du pays autres que la Kabylie et les Aurès qui étaient déjà prêts. L'essentiel était de déclencher un processus de violence armée devant mener, à terme, à l'indépendance de l'Algérie.

Les problèmes politiques internes étaient différés *sine die*. Le Congrès de la Soummam, tenu en Kabylie en pleine guerre et sur initiative d'un kabyle, Abane Ramdane, était préoccupé par les mêmes urgences et il fut contesté dans son fond comme dans sa forme par les adversaires déjà déclarés de la Kabylie et dont certains, même après avoir accédé à la magistrature suprême, en récusent à ce jour l'esprit et les termes.

Cette opposition n'avait pas empêché la Kabylie de s'engager corps et âme dans la guerre d'indépendance jusqu'à son terme, le 19 mars 1962.

C'était à ce moment-là que les responsables politico-militaires kabyles, ayant survécu à plus de sept ans de guerre, réalisèrent que leur idéal de liberté pour lequel la Kabylie avait tant donné, était en train de leur échapper. Ils engagèrent une nouvelle guerre contre le nouvel État algérien sous la bannière du FFS et de son leader charismatique Hocine Ait Ahmed, et sont qualifiés, par les tenants du régime, comme les berbéristes de 1949, de « sécessionnistes » et de « séparatistes ».

Après leur défaite face au régime d'Alger, les Kabyles ne se sont jamais reconnus dans l'État algérien qui se confond avec son pouvoir et seront toujours étiquetés comme « ennemis intérieurs », séparatistes, sécessionnistes, voire même « agents du colonialisme ». Quel triste et amère constat quand on connaît le sacrifice auquel a consenti la Kabylie pour la libération de l'Algérie.

Aussi, depuis l'indépendance de l'Algérie, la Kabylie tourne délibérément le dos au pouvoir algérien et à ses institutions oppressives. Luttant pour son identité, sa langue et sa culture dans un nouveau pays qui la nie et dans lequel elle est minoritaire, elle aspire à la démocratie et au respect des droits humains susceptibles de lui garantir un minimum d'espace de survie. C'est ainsi que la Kabylie a porté les coups de boutoirs les plus décisifs au parti unique à travers le « printemps berbère »¹⁴ d'avril 1980 et la création de la 1^{ère} Ligue Algérienne de Défense des Droits de l'Homme¹⁵.

¹³ Premiers assassinats politiques ordonnés par la direction politique du F.L.N. en 1956

¹⁴ Voir note n°5.

¹⁵ Créée en juin 1985, la plupart de ses fondateurs sont issus du Mouvement Culturel berbère

Après 1989, la Kabylie est de nouveau isolée et son rêve de fraterniser avec une Algérie ouverte et démocratique s'envole en fumées de feux de pneus et de barricades, de grèves générales, de sit-in, de matraques et de cette répression permanente qui la marque au fer pour, au moins, un siècle encore.

La Kabylie refuse de se dissoudre, dans une Algérie raciste, intégriste se définissant comme Arabe, antichambre d'une Algérie fasciste et arabo-islamiste à laquelle on arrive ces derniers temps. Ce refus s'est manifesté par la marche du 25 janvier 1990, le boycott scolaire de 1994/95, la révolte ayant suivi l'assassinat de Matoub Lounès le 25/06/1998, le massacre du « printemps noir » de 2001¹⁶ et la marche historique du 14 juin 2001 qui a regroupé pas moins de deux millions de kabyles. Depuis près de 20 ans maintenant, la Kabylie manifeste son désaccord politique avec Alger par le BOYCOTT SYSTEMATIQUE DE TOUTES LES ELECTIONS (Référendums, présidentielles, législatives ou élections générales).

Du côté de l'État algérien, les actes sont plus graves. En héritant de l'État colonial français, le régime algérien en a prolongé les pratiques, les méthodes, les visions jacobines et les réflexes colonialistes, du moins envers les Kabyles dont l'identité, la langue et la culture sont déclarées subversives¹⁷ et sont féroce ment combattues.

Le pouvoir algérien s'est donné pour objectif leur extinction définitive en mettant en place une politique de génocide culturel à travers l'arabisation de leur école qui n'a entr'ouvert ses portes (à la langue « amazighe » et non pas à la langue kabyle) que depuis 1996. La Constitution algérienne ne l'a intégrée qu'en 2002 en tant que « langue nationale » et non officielle, sans que cela ne se traduise par un changement réel de la situation linguistique¹⁸ dans les institutions.

Bien au contraire, il y a un véritable Apartheid séparant des super-Algériens et des infra-Algériens. La loi discriminatoire et coloniale portant sur la généralisation de la langue arabe à l'exclusion formelle de notre langue naturelle et légitime, le kabyle, est en soi un exemple édifiant.

La politique de discrimination des « deux collèges » sur la base de l'identité culturelle tant décriée pendant la période coloniale est ainsi largement reconduite depuis 1962. Les Kabyles sont des sous-citoyens sur leur propre terre. Ils sont, emprisonnés, torturés, surveillés, provoqués, insultés, rackettés, assassinés et désignés à la vindicte nationale pour leur attachement à leur personnalité exclue de l'identité algérienne.

¹⁶ Le massacre du Printemps Noir de 2001 a occasionné 127 victimes pour lesquelles une plainte sera adressée à la Cour Pénale Internationale, le Rapport Issad, pourtant accablant contre la gendarmerie algérienne, n'ayant eu aucune suite.

¹⁷ Discours du président Chadli Benjedid au lendemain du 20 avril 1980 où il définissait la question kabyle comme un « vestige des pères blancs » et une création du colonialisme français.

¹⁸ La langue kabyle est strictement interdite d'usage dans tous les domaines : administratifs, juridiques, scolaires etc.

Jusqu'ici, tous ceux qui ont eu à présider aux destinées de l'Algérie ont poursuivi inlassablement une politique de dépersonnalisation de la Kabylie pour en finir avec son identité millénaire à travers une arabisation toujours recommencée et toujours plus sophistiquée. Ils n'ont jamais hésité à réprimer, assassiner, emprisonner et torturer des opposants ou des manifestants attachés à leur identité kabyle.

La résistance insoupçonnée de la Kabylie à ces assauts décuple à chaque fois la hargne des gouvernants à frapper plus fort, à aller plus loin dans leur hostilité et leur volonté de détruire les structures économiques, sociales et culturelles kabyles. Même leurs oliveraies n'y échappent pas et sont volontairement incendiées chaque été au napalm par l'armée algérienne.

Depuis une dizaine d'années, nous en sommes arrivés au quadrillage militaire de la Kabylie. Est-ce pour prévenir des intentions qu'elle n'a pas ou pour les susciter ? Quoi qu'il en soit, le pouvoir algérien, son armée et sa gendarmerie seront les seuls responsables de toute nouvelle flambée de violence en Kabylie.

On le voit, les suspicions et les méfiances mutuelles sont l'expression d'un compagnonnage mortifère où l'engrenage de la défiance a mené les deux parties à un point de non-retour. Le pouvoir algérien veut en découdre avec la Kabylie.

Les Kabyles n'ont plus confiance en l'État algérien quelles que puissent être ses déclarations qui sont immédiatement contredites par ses actes.

On n'effacera pas d'un coup d'éponge tant de décennies de souffrance, de discrimination, de meurtre et d'injustice à l'encontre d'un peuple.

Un peuple a toujours une mémoire. La nôtre, encore fraîchement meurtrie, nous interdit d'oublier les crimes commis contre la Kabylie de 1949 à 2001, en passant par 1963 et 1980. Rien ne pourra résoudre le problème kabyle sans justice et réparation pour tous les crimes commis contre la Kabylie.

La cicatrisation, elle, ne se fera que le jour où la Kabylie accédera à sa liberté. Il est vital d'éviter l'usage de la force et les dérives de la violence pour résoudre dans le sens de l'Histoire et des droits reconnus à chaque peuple, la question kabyle.

Aussi, devant l'opinion nationale et internationale, au nom du Mouvement pour l'Autonomie de la Kabylie (M.A.K), nous proposons :

- 1 – La reconnaissance par l'État algérien, du peuple kabyle
- 2 – l'application d'un statut de large autonomie pour la Kabylie.

Les textes internationaux ratifiés par l'Algérie font, normalement, obligation à cette dernière d'accéder à cette demande officielle émanant d'une organisation kabyle se réclamant du principe des droits des peuples à disposer d'eux-mêmes.

En cas de doutes sur l'aspiration de la Kabylie à prendre en main son destin, nous proposons la tenue, le plus tôt possible, d'un référendum précédé d'un débat dans tous les villages et cités de la Région. Pour tout démocrate, le verdict des urnes est la seule façon de connaître la volonté d'un peuple.

Pour le MAK,
Ferhat MEHENNI ;
Kabylie, Adekkar le 05/06/2008

Déclaration préliminaire pour un Projet d'Autonomie de la Kabylie

DECLARATION PRELIMINAIRE POUR UN PROJET D'AUTONOMIE DE LA KABYLIE

MOUVEMENT CULTUREL BERBERE Rassemblement National

Si cela fait déjà plus d'un mois et demi que la Kabylie subit les assauts meurtriers du pouvoir dans un silence général assourdissant c'est parce que le régime et ses relais ont méthodiquement, depuis 1963, organisé la marginalisation de cette partie du pays.

Présentée toujours comme l'ennemi intérieur par des élites et des médias aux ordres, la Kabylie et les Kabyles sont souvent suspectés, à tort, par le simple militant de l'ex parti unique, de constituer une menace permanente sur l'unité nationale.

Son particularisme multiforme, dont son irrédentisme identitaire et linguistique, est à l'origine de sa mise officieuse au ban de la nation.

Bien des politiques aberrantes ont été justifiées sur la base d'une volonté officielle de réduire cette région insoumise : la politique d'arabisation de l'école, de l'environnement, de l'état-civil et des prénoms ; le changement de dénomination des clubs sportifs, rien que pour faire disparaître le mot « Kabylie » de la JSK¹⁹ ; l'intensification de l'enseignement religieux du temps de CHADLI pour pacifier la région, au risque de renforcer l'intégrisme islamiste envahissant à l'échelle nationale ; le dépeçage territorial de la Kabylie en en rattachant des pans entiers aux wilayas limitrophes afin d'en réduire l'importance géographique et faciliter sa répression. Et, dans ce même ordre d'idées, il y a eu la multiplication, depuis 1980, des implantations de nouvelles casernes de gendarmerie nationale à tel point que nulle de nos daïras²⁰ n'y a échappée.

Ce sont celles-ci qui, en ce printemps 2001, tirent à balles explosives sur notre jeunesse, au courage et à l'héroïsme inégalé dans l'histoire de notre pays.

Cela fait 21 ans que la Kabylie tente vainement de remettre l'algérianité au cœur de l'Algérie à travers ses revendications identitaires et linguistiques amazighes²¹.

Cela fait 21 ans de répression et d'humiliation d'une région qui ne demande qu'à participer à l'essor du pays, au bien-être des Algériens et au respect de leur dignité et de leur citoyenneté.

¹⁹ La Jeunesse Sportive de Kabylie fut rebaptisée Jeunesse Electronique de Tizi-Ouzou.

²⁰ Commune administrative

²¹ Berbères

Si ce pouvoir n'a eu ni la volonté de nous écouter ni celle de nous respecter, s'il organise systématiquement notre isolement à l'échelle nationale et s'il tire à balles réelles sur de jeunes manifestants kabyles, c'est parce qu'il est l'héritier direct de l'ex état colonial français, avec sa culture et ses missions : Diviser pour régner, confisquer la liberté et la démocratie au profit d'une caste qui considère le peuple et les valeurs humaines les plus nobles comme ses pires ennemis.

Devant cet état de fait et l'épaisseur de la révolution que vit la Kabylie depuis 47 jours, n'en déplaise aux tenants d'une interprétation faussement nationale des événements de la Kabylie, la revendication de tamazight comme langue nationale et officielle paraît désormais dépassée, tout comme ses cadres d'expression que sont le MCB et les partis existants.

Nous n'en voulons pour preuve que cette fulgurante émergence des Archs²² qui, devant l'urgence, ont su réaliser l'unité de la région par delà les sempiternelles divisions partisans.

L'aspiration profonde de la Kabylie à vivre en paix dans la nation, avec un statut de large autonomie, s'est fait jour. Sa réalisation pacifique sera enfin le début d'une véritable décolonisation institutionnelle de l'ensemble du pays.

Par respect à l'Algérie, à la Kabylie et à la mémoire de nos martyrs, nous avons le devoir d'être fidèles à nous-mêmes et d'être à l'écoute de l'expression de notre peuple.

Ce statut spécial dont il faudra doter la région, conforme à la constitution et consolidant l'unité nationale, permettra à la Kabylie de protéger ses enfants, son avenir et celui du pays en montrant à ce dernier la véritable voie de la liberté, de la prospérité, de la justice et de la dignité.

Pour le réaliser, une pétition sera lancée dès aujourd'hui et un cadre porteur sera rendu public incessamment.

GLOIRE A NOS MARTYRS
VIVE LA KABYLIE
VIVE L'ALGERIE

P/Le MCB-RN
Ferhat MEHENNI, Président
Tizi-Ouzou le 05/06/2001

²² Confédérations des tribus de Kabylie

Projet pour un Etat Kabyle

AFRANIMAN I TMURT N YIQVAYLIYEN
MOUVEMENT POUR L'AUTODÉTERMINATION DE LA KABYLIE

Projet pour un Etat Kabyle
(P.E.K)

Adopté à la conférence nationale des cadres du MAK le 24 janvier 2014 à Smaoun (Vgayet)

Préambule

1. Considérant l'identité et la personnalité du peuple kabyle façonnées et affirmées au fil des siècles à travers une langue, une culture et une civilisation émanant de la grande famille amazighe, une conscience collective, une histoire commune, une organisation sociopolitique à nulle autre pareille et un attachement séculaire et viscéral aux valeurs de démocratie, de liberté, de laïcité, de solidarité et de respect d'autrui,
2. Considérant la réalité historique affirmant l'indépendance de la Kabylie jusqu'à 1857 et qu'elle a été rattachée en 1871 à l'Algérie, une colonie française créée à la suite d'un décret colonial signé du Général Schneider, ministre français de la guerre en date du 14 octobre 1839,
3. Considérant la contribution du peuple kabyle au patrimoine universel, à la libération de l'Europe contre le nazisme et le fascisme et l'engagement de sa diaspora contre la politique antisémite du gouvernement de Vichy,
4. Considérant le rôle de premier plan joué par la Kabylie dans les mouvements nationalistes nord- africains et la guerre d'Algérie dans laquelle elle s'était massivement engagée dans l'espoir de recouvrer sa liberté,
5. Considérant le Congrès de la Soummam de 1956 qui avait consacré l'engagement militaire de la Kabylie, dans un cadre structuré autonome (Wilaya III) aux côtés des autres régions d'Algérie, dans la lutte armée contre la France coloniale,
6. Considérant l'exclusion de la Kabylité (Taqvaylit) et globalement l'Amazighité, dans la définition de l'Algérianité et les discriminations officielles, en tous genres, frappant le peuple Kabyle depuis l'avant-guerre d'Algérie à ce jour,
7. Considérant l'intégration forcée de la Kabylie sans consultation de son peuple, dans toutes les politiques extérieures de l'Algérie et dans des organisations impérialiste arabes et/ou islamiques résolument hostiles à notre nation comme « la Ligue Arabe », « l'Union du Maghreb Arabe » « Organisation de la Conférence Islamique » ; considérant la signature par l'Algérie d'accords, de traités ou de conventions culturels, politiques et commerciaux avec les dites organisations,

8. Considérant l'isolement politique de la Kabylie par l'Algérie, du soulèvement de la Kabylie en 1963 au « Printemps noir » qui l'a endeuillé de 2001 à 2003, en passant par le « Printemps Amazigh de 1980 », « le boycott scolaire de 1994-95 », « la révolte populaire à la suite de l'assassinat de MATOUB Lounès », les nombreuses marches de protestations populaires kabyles, dont la plus emblématique s'est déroulée le 14 juin 2001...

9. Considérant la rupture consommée entre la Kabylie et l'Etat algérien du fait du recours systématique de ce dernier à l'assassinat politique et à la répression sanglante ; et considérant l'usage d'armes de guerre, chaque fois que le peuple kabyle exprime son droit à l'équité et à la justice, son attachement à son identité millénaire ; et ce depuis plus d'un demi-siècle,

10. Considérant le rejet par le peuple kabyle de toutes les Constitutions de l'Algérie dite indépendante depuis 1962 et le rejet massif des différents scrutins, local, législatif et présidentiel,

11. Considérant la ré-émergence des "Archs" kabyles en tant que mouvement citoyen limité à la Kabylie et la plate-forme d'El Kseur dont la satisfaction pleine et entière ne pouvait concrètement se réaliser que dans le cadre d'un Etat Kabyle,

12. Considérant que chaque Etat existant de par le monde est le produit naturel de l'Histoire de son peuple,

13. Considérant les expériences catalane, flamande, écossaise, galloise, sarde, québécoise, sud soudanaise, kosovare ainsi que l'émergence des nouveaux Etats issus de l'ancienne Yougoslavie artificiellement construite par la dictature,

14. Considérant :

- la Charte des Nations Unies,
- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme,
- la Déclaration de Fribourg,
- le Pacte international relatif aux Droits Civils et Politiques de 1966,
- le Pacte international relatif au Droit culturel, sociaux et économiques de 1966,
- la Charte de Droits des Peuples adoptée à Alger en 1976,
- la Charte de l'Union Africaine pour les Droits de l'Homme et des Peuples,
- la déclaration de l'Organisation des Nations Unies (ONU) sur les droits des peuples autochtones adoptée le 13 septembre 2007,

15. Considérant la résolution 2625 (XXV) du 24 octobre 1970, intitulée « Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations-Unies » et stipulant que « La création d'un Etat souverain et indépendant, la libre association ou l'intégration avec un Etat indépendant ou l'acquisition de tout autre statut politique librement décidé par un peuple constituent pour ce peuple des moyens d'exercer son droit à disposer de lui-même »,

16. Considérant que la Kabylie remplit tous les critères requis à l'accession au statut d'un Etat souverain siégeant au sein de l'Organisation des Nations Unies,

17. Dans le souci :

D'assurer la pérennité et la prospérité de la Kabylie, en tant que peuple et nation, menacée par les politiques racistes et négationnistes de l'Etat algérien,

De mettre un terme à la confrontation permanente et dramatique entre la Kabylie et l'État arabo-islamique algérien, Le deuxième Congrès du Mouvement pour l'Autonomie de la Kabylie, tenu les 09 et 10/12/2011 à Sahel, proclame le droit du peuple kabyle à son autodétermination.

La conférence nationale des cadres du Mouvement pour l'Autodétermination de la Kabylie, tenue le 24 janvier 2014 à Smaoun a adopté ce Projet pour un Etat Kabyle.

Chapitre I : Définition

1. Par sa langue, sa culture, son territoire, ses fondements sociopolitiques et son Histoire passée et récente, le Peuple Kabyle s'est forgé une identité et une personnalité qui lui sont propres.

2. Hommes libres de souche amazighe, les Kabyles forment un seul peuple et une seule nation. Les citoyens kabyles, sans exception aucune, sont égaux en droits et en devoirs.

3. La Kabylie est la patrie des citoyens kabyles. Elle recouvre l'espace géographique de l'ex « Wilaya III » historique, ajusté aux réalités sociolinguistiques du pays kabyle.

4. Le kabyle est la langue officielle de la Kabylie. L'école kabyle enseignera dans toutes les langues nécessaires à l'épanouissement et au rayonnement culturel, économique, social et politique de la Kabylie.

5. L'éducation sera la priorité de l'État kabyle. L'école kabyle sera un lieu de rayonnement scientifique qui va assurer une instruction de qualité garantissant une bonne transmission des savoirs fondamentaux ainsi que le développement optimal des capacités intellectuelles des élèves. Par son attachement aux valeurs fondamentales kabyles et son ouverture sur le monde, elle va contribuer à la formation et l'épanouissement d'une jeunesse kabyle fière de son identité, imprégnée des valeurs universelles de liberté, de démocratie et de laïcité, d'autant

plus facilement que ces valeurs sont en parfaites adéquation avec les fondements identitaires amazighs qui ont traversé les siècles.

Chapitre II : Valeurs

« La souveraineté de la Kabylie ne saurait se justifier sans que les valeurs ancestrales kabyles, adaptées aux valeurs modernes et universelles, ne constituent ses principes et ses fondements ».

1. L'Etat kabyle consacrer le respect des Droits Humains, sans distinction de sexe, de race, de langue ou de religion. Par conséquent, le statut personnel sera uniquement régi par des lois civiles égalitaires.

2. La liberté de conscience et la liberté de culte seront garanties par l'Etat kabyle. La laïcité y sera consacrée en vertu des valeurs de liberté et de respect, incarnées par le précepte ancestral de « Jmaε Liman ». Les religions et les croyances relèveront du domaine privé et strictement individuel.

3. En vertu de son organisation sociopolitique et de la pratique ancestrale de la démocratie villageoise, le système politique de l'Etat Kabyle sera fondé sur les principes universels de la démocratie. La démocratie régira le fonctionnement de toutes les institutions de l'Etat kabyle.

L'Etat Kabyle consacrer les libertés démocratiques, le principe de l'alternance, de séparation et de la limitation des pouvoirs.

4. L'Etat kabyle défendra ses citoyens où qu'ils soient.

5. La Kabylie restera prioritairement solidaire avec les Amazighs, avec les autres peuples d'Algérie et tous les peuples qui luttent pour leurs droits culturels, identitaires, économiques et politiques.

6. La Kabylie sera davantage ouverte aux Algériens et inversement, l'Algérie aux Kabyles, dans le cadre de relations privilégiées de coopération d'Etat à Etat, quel que soit le statut qui sera défini par voie référendaire.

Chapitre III : De l'Etat Kabyle

1. En tant que peuple et en tant que nation, la Kabylie disposera de son propre Etat. Le peuple kabyle définira librement et souverainement sa forme par voie référendaire.

2. Quelle que soit la forme de l'Etat qui sera choisie par le peuple kabyle, l'autorité politique sera exercée de manière démocratique, républicaine et égalitaire, conformément aux valeurs ancestrales kabyles qu'il convient simplement d'adapter aux exigences modernes. Instruit par sa douloureuse expérience après la guerre d'Algérie, le peuple kabyle ne saurait quitter une dictature pour en rejoindre une autre.

3. Le parlement kabyle, démocratiquement élu, est tenu de respecter la représentativité effective de tous les Archs de Kabylie. Une fois élu, le parlement désignera, en fonction de sa composition politique, un chef de l'exécutif qui à son tour formera le gouvernement.

4. En plus du parlement, d'autres institutions nécessaires au fonctionnement et à l'équilibre des institutions de la Kabylie seront créées : Conseil constitutionnel, Conseil régionaux, Conseil des Archs, Sénat, Divers organes de contrôle des exécutifs, etc...

5. Les Archs et confédérations des Archs, dissouts par le régime colonial français après le soulèvement de 1871, reprendront leur place naturelle dans l'organisation sociopolitique du pays kabyle. Ils remplaceront les institutions imposées par le régime raciste d'Alger qui ont pris la relève des « sections administratives des affaires indigènes » d'avant l'indépendance confisquée.

Chaque village, chaque quartier (institutions de base du pays kabyle) seront représentés proportionnellement au nombre de leurs habitants à travers des représentants démocratiquement élus par l'instance de base AGRAW /TAJMAAT.

6. L'Etat kabyle disposera de ses propres armoiries, de sa propre devise et de son propre drapeau.

7. Dans tous les cas de figure à l'issue du référendum, les domaines de compétence de l'Etat kabyle comprendront tous les domaines de la vie quotidienne ; notamment ceux ayant trait à la sécurité civile, à l'éducation, à la culture, à la santé, à la justice et aux droits humains, à l'information et aux médias, aux transports et à leurs infrastructures, aux finances et à la fiscalité, au budget et à l'économie en général, à l'environnement, à l'aménagement du territoire et à l'exploitation des ressources et des richesses naturelles.

Quelle que soit la forme de l'État issue du référendum d'autodétermination, le peuple kabyle exercera une souveraineté pleine et entière sur ses ressources et ses richesses naturelles existantes ou à découvrir.

8. La défense, l'émission de la monnaie et la définition de la politique étrangère sont des domaines de compétence qui seront définis en fonction du statut politique qui émanera de la volonté librement exprimée par le peuple kabyle à l'issue du référendum d'autodétermination de la Kabylie.

Chapitre IV : Modalités

1. L'Etat Kabyle sera proclamé à l'issue d'un référendum sur l'autodétermination organisé en Kabylie, sous garantie et contrôle des instances internationales.

2. La forme de l'Etat kabyle (Etat Autonome, ou Indépendant) sera définie par le peuple kabyle selon le statut politique qu'il aura librement et souverainement choisi.

3. Les modalités de mise en œuvre du référendum d'autodétermination seront négociées avec l'Etat algérien, sous l'égide et le contrôle des instances internationales, par des représentants , issus de tous les Archs de Kabylie, élus à cet effet au cours du Congrès national kabyle qui sera convoqué, comme déjà annoncé, à l'initiative conjointe du MAK et du GPK.

4. Enfin, une Constituante sera élue pour rédiger la future Constitution kabyle sur la base du choix exprimé par le peuple kabyle à l'issue du référendum.

Des droits du peuple kabyle et de la Kabylie Charte du M. A. K

AFRANIMAN I TMURT N YEQVAYLIYEN**MOUVEMENT POUR L'AUTODETERMINATION DE LA KABYLIE****DES DROITS DU PEUPLE KABYLE ET DE LA KABYLIE
CHARTRE DU M. A. K.****1- Le peuple kabyle a droit à son autodétermination.**

2 -Le peuple kabyle a le droit à sa reconnaissance officielle par l'État algérien.

3 -La Kabylie a le droit à des frontières administratives reconnues conformes à sa réalité sociolinguistique allant d'Ouest en Est de Tizi-Nat-Aïcha à Ziama Mansouriah au Nord et Djaafra au Sud. Elle juge inadmissible le rattachement de ses territoires à des entités limitrophes où des centaines de milliers de Kabyles sont minorisés et isolés du reste des leurs (Jijel, Sétif, Bordj-Bou-Argeridj, Boumerdes). Les grands centres urbains litigieux, le cas échéant, seront départagés par un référendum (Sétif, Bordj-Bou-Argeridj et Boumerdes).

3-1-La Kabylie autonome a le droit de défendre les droits moraux et matériels de tous les kabyles sur le territoire national.

4 -La Kabylie a le droit à un statut de large autonomie qui lui donne les pleins pouvoirs dans TOUS les domaines à l'exception de la Défense Nationale, de l'émission de la Monnaie et, dans une moindre mesure, des Affaires Etrangères.

4-1- La Kabylie a le droit à ses propres institutions bancaires.

5 -La Kabylie a le droit à une République Régionale Kabyle Autonome, Démocratique, Sociale et Laïque.

6 - La Kabylie a le droit à ses propres institutions dont son Parlement et son Gouvernement.

7-La Kabylie a le droit à ce que sa langue officielle soit le kabyle.

8 - La Kabylie a le droit à son drapeau et à ses armoiries.

9 -La Kabylie a le droit à son propre système éducatif qui dispense un enseignement prioritairement dans sa langue, loin des extrémismes, de l'intégrisme, du racisme ou de la ségrégation entre les sexes ; une école attachée à la science et à l'ouverture sur le monde, la technologie et au respect des valeurs fondamentales de l'humanité.

10 -La Kabylie a le droit à sa sécurité civile (police, gardes forestiers, pompiers, surveillance de ses ports, aéroports, sites économiques sensibles).

11 - La Kabylie a le droit à son propre système médiatique (télévisions, radios, presse, communications et autres moyens connus ou à venir).

12 - La Kabylie a le droit à assurer la gestion de son propre développement durable, de son foncier, de son aménagement urbain, de ses transports et de sa fiscalité locale.

13 -La Kabylie a le droit à sa quote-part des richesses naturelles nationales dont le pétrole et le gaz au prorata du nombre d'habitants qui y vivent par rapport à l'ensemble de l'Algérie.

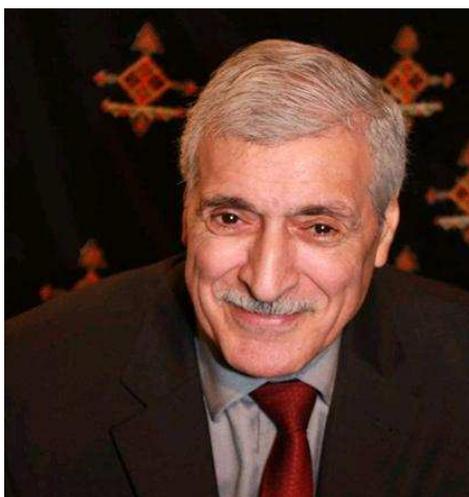
14 -Le peuple kabyle ouvre droit à la qualité de Nation dans l'ensemble algérien.

15 -La Kabylie a le droit de soustraire ses femmes et ses filles à l'infâmant code de la famille et de consacrer une réelle égalité des droits entre les femmes et les hommes.

16 -Le peuple kabyle a le droit de se battre politiquement pour faire aboutir la présente charte.

Adopté par le 2^{ème} Congrès organique du M.A.K., les 09 et 10 décembre 2011 à Sahel, Kabylie.

Fiche politique de
Ferhat Mehenni, Président du Gouvernement Provisoire Kabyle (GPK)



Né le 5/3/1951 en Kabylie.
Diplômé en Sciences Politiques (Alger 1977).

Politique :

Membre fondateur et animateur du Mouvement Culturel Berbère (1980)

Collabore à la revue clandestine « TAFSUT » (Le Printemps)

Membre fondateur et membre du Comité Directeur de la première Ligue algérienne des droites de l'homme (1985)

Membre fondateur de l'Association des enfants de Martyrs de la Guerre de Libération Nationale (1985)

Membre fondateur et Secrétaire National à la Culture et à l'Histoire du Rassemblement pour la Culture et la Démocratie (1989-1993) (RCD)

Président du Mouvement Culturel Berbère (tendance RCD) (1993)

Organise le Boycott scolaire durant une année et obtient la première reconnaissance de la langue Berbère en Algérie (1994)

Président du Mouvement Culturel Berbère (Rassemblement National) (1995)
Porte-parole puis Président du Mouvement pour l'Autonomie de la Kabylie (MAK) (depuis 2010)

Il est président du 1^{er} Gouvernement Provisoire Kabyle de l'Histoire, l'ANAVAD qu'il a mis sur pied le 1^{er} juin 2010 à Paris où il est actuellement exilé.

Tendance politique : Démocrate Humaniste

Projet politique : Obtenir une large autonomie régionale pour la région de Kabylie (Algérie) à l'image des exemples réussis en Europe occidentale et en Amérique du Nord.

Langues maîtrisées : Kabyle (Berbère), Français, anglais, arabe.

Formation académique : Licencié en Sciences Politiques (1977) de l'Université d'Alger

Répression :

Ferhat Mehenni

- a été arrêté 12 fois, condamné par la Cour de Sureté de l'Etat (Algérie-1985)
- fait l'objet d'un Mandat d'amener en Algérie depuis janvier 2009
- refoulé du sol tunisien sur injonction d'Alger en décembre 2009
- lutte pour obtenir la vérité sur l'assassinat à l'arme blanche, de son fils aîné Ameziane, la nuit du 18 au 19 juin 2004 à Paris.

Bibliographie :

« **Algérie : La Question Kabyle** » – Paris, 2004 Editions Michalon
Auteur de nombreuses réflexions sur la Kabylie (Voir sur Google)

« **Le siècle identitaire** », Paris Novembre 2010.

« **Afrique : le casse-tête français** », Paris, septembre 2013.

Sites internet utiles :

www.anavad.org

www.makabylie.info (site officiel duMAK)

www.Siwel.info

www.tamurt.info

Et les nombreux liens qui y figurent

Contact Ferhat Mehenni : president@kabylie-gouv.org